

L'INVITÉ de l'immobilier



Comment bien choisir son courtier en immobilier

GRÉGOIRE SCHMIDT | Expert immobilier, Martigny

Les étapes importantes de la vie comme le mariage, l'agrandissement de la famille, le divorce ou un décès imposent un contexte émotionnel fort, avec la plupart du temps, des enjeux financiers importants. Dans les faits, beaucoup de souvenirs sont aussi liés au logement et l'investissement financier est souvent le plus considérable que l'on fait au cours de sa vie.

Face à la prolifération d'agents néophytes qui s'autoproclament «experts immobiliers» sans aucune formation reconnue, il est primordial de faire appel à un courtier immobilier breveté pour vous conseiller dans la vente de votre bien. En véritable professionnel aguerri, il sera conscient de vos enjeux et sera en mesure de vous apporter, avec intégrité, compétence et dynamisme, une incontestable valeur ajoutée.

Comment pouvons-nous l'évaluer, me direz-vous? De plusieurs façons, par exemple son expérience légitimée par une pratique de plusieurs années au sein d'une agence reconnue. Une enseigne avec pignon sur rue et ayant déjà vendu plusieurs centaines d'objets immobiliers dans votre région. Votre courtier doit également très bien connaître tous les éléments techniques du bâtiment et les spécificités juridiques liées à l'immobilier. Ces compétences pointues sont essentielles pour pouvoir vous renseigner – mais les acheteurs potentiels également – sur les multiples éléments exerçant une influence sur l'acquisition et l'usage du bien-fonds. À toutes ces connaissances spécifiques, s'ajoutent les services marketing de l'agence immobilière qu'il représente. Celles-ci permettront de mettre votre bien en valeur de la meilleure manière possible. La qualité et le sérieux du suivi que votre courtier vous fera dans le cadre de son mandat sont également déterminants.

Refusez les avances de ces agents néophytes qui se vantent d'être des experts avec des performances invérifiables, qui proposent des estimations gratuites pour vous séduire avant de vous imposer de signer un contrat soi-disant «sans commission» qui, en réalité, exige que vous payiez d'avance un forfait de plusieurs milliers de francs, sans aucune garantie de vendre votre bien immobilier.

Face à l'avalanche quotidienne de fausses informations diffusées dans la presse, sur les réseaux sociaux et à la télévision, seul votre bon sens reste une valeur sûre. N'oubliez pas que tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur, que tout ce qui est bon marché et qui brille sera finalement toujours trop cher. Votre risque de perdre des milliers de francs est bien réel. Pour toutes ces raisons, il est essentiel de confier la vente de votre bien à un courtier en immeuble avec brevet fédéral. Ce titre est protégé par la loi, profitez-en et exigez-le systématiquement avant d'accepter le moindre rendez-vous! Un courtier en immeuble avec brevet fédéral saura être à l'écoute de vos besoins, vous apporter ses conseils avisés et son expertise pour conclure avec brio la vente de votre bien immobilier. N'oubliez pas qu'il sera l'ambassadeur de votre bien, alors choisissez-le très consciencieusement. Élément décisif à ne surtout pas oublier: la motivation de votre courtier sera proportionnelle au respect et à la confiance que vous lui accorderez en exclusivité.

«Refusez les avances de ces agents néophytes qui se vantent d'être des experts avec des performances invérifiables.»